



APPEL À CONTRIBUTION

COLLOQUE INTERNATIONAL

*Justice et miséricorde à l'époque de Dante.
Réflexions, expressions, représentations et pratiques*

LYON, 18-19 OCTOBRE 2021

Comité scientifique:

Président : Paolo Grossi (Président émérite de la Cour constitutionnelle de la République italienne ;
Professeur émérite d'Histoire du droit médiéval et moderne, Université de Florence)

Isabelle Abramé-Battesti (MC Littérature italienne, Université de Poitiers, CERLIM)
Guido Castelnuovo (PR Histoire médiévale, Université des Pays du Vaucluse, CIHAM)
Michele Corradi (PR Philologie et philosophie anciennes, Université de Pise)
Sergio Cristaldi (PR Littérature italienne, Université de Catane, Italie)
Manuele Gagnolati (PR Littérature italienne, Université Paris-Sorbonne, ELCI)
Cécile Le Lay (MC HDR Littérature italienne, Université Lyon 3, IRPhil)
Massimo Lucarelli (MC HDR Littérature italienne, Université Savoie Mont Blanc, LLSETI)
Bruno Pinchard (PR émérite Philosophie, Lyon 3, IRPhil; Président de la Société Dantesque de France)
Pasquale Porro (PR Philosophie médiévale, Université de Turin)
Diego Quaglioni (PR Histoire du droit médiéval et moderne, Université de Trento)
Raffaele Ruggiero (PR Littérature italienne, Université d'Aix-Marseille, CAER)

Financé principalement par le *Comitato Nazionale per celebrazioni dei settecento anni dalla morte di Dante Alighieri* et cofinancé par l'Université Savoie Mont Blanc (laboratoire LLSETI), l'Université de Lyon (ENS, Lyon 3, laboratoire IrPhil et LabEx COMOD), et l'Istituto Italiano di Cultura de Lyon, ce colloque international se déroulera à Lyon (lundi 18 octobre à Lyon 3, mardi 19 octobre à l'ENS) en quatre sessions non parallèles ; chaque session sera suivie d'un débat ; les communications dureront chacune 30 minutes et pourront se tenir en anglais, en français ou en italien. Le colloque sera clôturé par un concert qui se tiendra à l'Istituto Italiano di Cultura le 19 octobre en début de soirée : la pianiste Alessia Cecchetti jouera des pièces de Franz Liszt (entre autres *Après une lecture du Dante : Fantasia quasi sonata* et la transcription pour piano du premier mouvement d'*Eine Symphonie zu Dantes Divina commedia*). Les actes du colloque seront publiés au printemps 2022.

Justice et miséricorde dans la Bible caractérisent Dieu (notamment dans l’Ancien Testament) et sont exaltées par le Christ en tant que béatitudes (dans le Discours de la montagne). À la fois vertus humaines (déjà chez Cicéron) et attributs divins, les deux composants de ce binôme fondamental dans la théologie chrétienne et bien présent dans le *ius commune* jouent un rôle majeur dans la structuration d’un poème eschatologique comme la *Divine Comédie*. Cet ouvrage en effet est né, du moins en partie, de la soif de justice d’un poète et politicien qui avait demandé en vain miséricorde à ses concitoyens (dans la chanson *Tre donne intorno al cor mi son venute* et dans des épîtres perdues dont témoigne Leonardo Bruni) et qui y construit (en tant qu’auteur et justicier plus ou moins miséricordieux et compatissant) et y réalise (en tant que personnage principal) un parcours exemplaire de conversion attestant de la justice et de la miséricorde divines.

Dans le vaste champ pluridisciplinaire que constitue la recherche sur Dante et son époque, la littérature, la philosophie, la théologie, l’histoire et l’histoire de l’art, complétées plus récemment par un regain d’intérêt pour le droit et la jurisprudence,¹ ont offert un apport précieux d’une part à une meilleure connaissance de sa formation et de sa culture aussi riches que variées, de l’autre à une plus grande compréhension de son œuvre, à sa contextualisation, à l’identification de ses sources et à la mise en lumière de son extraordinaire épaisseur « intertextuelle » et « interdiscursive ».² C’est dans cette perspective critique fortement interdisciplinaire que nous nous proposons d’aborder les notions de justice et de miséricorde : tout en étant axé sur Dante, notre colloque se veut ouvert à des propositions de communication autour de ce binôme non seulement chez l’Alighieri, mais aussi chez des poètes, prosateurs, artistes, juristes, prédicateurs, philosophes et théologiens européens des XIII^e et XIV^e siècles.

Dans son introduction au volume collectif *Justice et miséricorde : discours et pratiques dans l’Occident médiéval*, Catherine Vincent a lancé « un appel à poursuivre sur une voie qui est loin d’avoir été totalement défrichée ».³ La formulation quadripartite du sous-titre de notre colloque permettra d’augmenter le nombre de domaines impliqués par rapport aux premières investigations menées dans ce volume. « Réflexions » pourra impliquer les domaines spéculatifs de la philosophie, de la théologie, du droit (civil et canon) et de la rhétorique, « expressions » les aspects linguistiques et stylistiques, « représentations » les aspects littéraires et iconographiques, et enfin « pratiques » pourra concerner les domaines historique, social, ecclésial, liturgique, jurisprudentiel, etc.

Les propositions de communication (en anglais, en français, ou en italien ; min. 250 mots, max. 350 mots) devront être envoyées aux deux organisateurs du colloque (cecile.le-lay@univ-lyon3.fr et massimo.lucarelli@univ-savoie.fr) **au plus tard le 25 mars 2021**. L’abstract sera accompagné d’une notice bio-bibliographique (max. 200 mots) qui précisera la fonction actuelle du proposant. Après examen par le comité scientifique, les réponses seront envoyées au plus tard le 15 avril 2021.

Cécile Le Lay (Lyon 3) – Massimo Lucarelli (USMB)

¹ Voir, parmi les plus significatifs : Diego QUAGLIONI, « “Arte di bene e d’equitate”. Ancora sul senso del diritto in Dante (*Monarchia* II, v, 1) », *Studi Danteschi*, 76 (2011), p. 27-46 (ainsi que son commentaire à DANTE ALIGHIERI, *Monarchia*, a cura di D. Quaglioni, testo latino e versione italiana a fronte, in ID., *Opere*, vol. II, Milano, Mondadori, coll. « I Meridiani », 2014); Claudia DI FONZO, *Dante tra diritto, teologia ed esegesi antica*, Napoli, Edises, 2012 ; Justin STEINBERG, *Dante and the Limits of the Law*, Chicago, London, University of Chicago Press, 2013 (trad. it. *Dante e i confini della legge*, Roma, Viella, 2016) ; Claudia DI FONZO, *Dante e la tradizione giuridica*, Roma, Carocci, 2016 ; EAD., « La più umana delle virtù e la più perfetta delle scienze. Convivio e dantismo giuridico », *Revue des études dantesques*, 3, 2019, p. 49-68.

² Cesare SEGRE, « Intertestuale/Interdiscorsivo. Appunti per una fenomenologia delle fonti », in *La parola ritrovata. Fonti e analisi letteraria*, a cura di C. Di Girolamo e I. Paccagnella, Palermo, Sellerio, 1982, p. 15-28.

³ Catherine VINCENT, « Introduction », *Justice et miséricorde : discours et pratiques dans l’Occident médiéval*, textes réunis par C. Vincent, Limoges, Pulim, coll. « Cahiers de l’Institut d’anthropologie juridique de Limoges », 2015, p. 11.